

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 17

Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 30/09/2025

Date d'affichage : 13/10/2025

L'an deux mil vingt cinq, le sept octobre, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de THIBERVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine PHILIPPE, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Hélène RICHARD LECUYER, Mme Virginie

THIERRY, Mme Aurélie BLONDEL.

Étaient absents non excusés : Mme Denise GONTHIER.

Procurations : Mme Hélène RICHARD LECUYER en faveur de M. Michel BREQUIGNY, Mme Virginie THIERRY en faveur de Mme Delphine PHILIPPE.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 15

Secrétaire : M. Bruno THOUROUDE.

OBJET : Création d'un terrain synthétique : attribution du marché de maîtrise d'oeuvre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre du projet de création d'un terrain synthétique, une consultation pour une mission de maîtrise d'oeuvre a été lancée selon la procédure adaptée.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur la plateforme BOAMP.fr le 16 Juin 2025.

La date limite de réception des offres a été fixée au 18 Juillet 2025 à 12 heures.

7 Plis ont été reçus

- 1 entreprise n'a pas fourni les documents nécessaires pour être admissible à la phase d'analyse des offres.
- Les 6 autres ont été jugées sur le prix pour 40% de la note totale et pour 60% sur le mémoire technique.

Lors de sa réunion du 30 Septembre 2025 et au vu du rapport d'analyse des offres, la commission des travaux propose d'attribuer le MAPA au bureau d'études VIC OUEST de CHALONNES SUR LOIRE (49) qui propose l'offre la mieux disante avec une note globale de 79,60 /100 pour un montant de 13 900 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide (par 17 Voix Pour) :

- d'attribuer le marché au cabinet VIC OUEST de CHALONNES SUR LOIRE (49) hors taxes (16 680 euros toutes taxes comprises).

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières relatives à ce marché de maîtrise d'oeuvre et à solliciter toute demande de subventions auprès des instances susceptibles d'apporter un concours financier.

- Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 203 de la section d'investissement du Budget COMMUNE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de
EVREUX et publication par voie
d'affichage le 13/10/2025

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, M.
Bruno THOUROUDE.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

